

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

## **Postulat**

(formulaire de dépôt)

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : (a) le renvoi à l'examen d'une commission.

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.
- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.
- (b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

#### Titre du postulat

Quel avenir pour les réseaux de gaz de ville après la transition énergétique ? Pour que le Canton étudie la faisabilité technique et économique de l'emploi de différentes sources de gaz méthane d'origine non-fossile

#### Texte déposé

A l'heure actuelle, une part non négligeable du parc de bâtiments de notre Canton est chauffée au gaz naturel, qui remplace avantageusement le mazout en termes écologiques, et dont ce parc constitue le marché principal. Cela dit, le gaz naturel reste une énergie de transition, appelée à terme à être remplacée par des sources d'énergies non fossiles, ou par des mesures d'économie dans le domaine de l'assainissement énergétique de nos infrastructures. Dans ce cadre, la question de l'avenir à terme des réseaux d'approvisionnement et de distribution de gaz naturel se pose, et se pose dès aujourd'hui — est-il par exemple encore juste d'étendre ces réseaux alors qu'on peut penser qu'ils courent le risque d'être désaffectés avant le terme de leur période d'exploitation technique prévisible ?

Toutefois, il est possible que ces réseaux aient un avenir au-delà de celui défini par la transition énergétique. Il existe en effet plusieurs sources alternatives de gaz méthane qui ont en commun de ne pas être d'origine fossile. Outre le biogaz, déjà largement développé et connu, j'en citerai deux :

- La méthanation, processus dit « power to gas » qui crée du gaz méthane à partir de gaz carbonique, d'eau et d'électricité issue par exemple de surplus éolien ou solaire, et qui pourrait également constituer un puits à CO<sub>2</sub> en plus d'une source d'énergie ;
- La pyrolise, appliquée à la matière organique, permettant d'en extraire notamment du gaz méthane à l'aide de chaleur :

Or, si les procédés techniques à même de produire du gaz méthane neutre en termes de rejets de gaz à effet de serre sont théoriquement connus, il reste que leur faisabilité technique, mais surtout économique n'a pas été vraiment étudiée, au-delà d'appréciations sommaires — la rentabilité actuelle de ces procédés n'étant pas assurée actuellement.

Dans le même esprit, il est ici demandé à l'Etat d'étudier parallèlement la mise en place de conditions-cadre légales encourageant le développement des sources de gaz non fossile, à même de constituer à terme une part non négligeable du gaz consommé dans le canton.

Le but de ce postulat est donc double :

- Inciter le Canton de Vaud à mener les études techniques et économiques sur le moyen et long terme quant à la faisabilité, dans le Canton de Vaud, de l'ensemble des approches de production de gaz méthane non fossile,
- Demander au Canton de Vaud d'étudier également la prise en compte et l'encouragement dans le cadre de la loi sur l'énergie, du gaz issu de sources non fossiles, par exemple en tant que part de la couverture obligatoire en énergie renouvelable des besoins en eau chaude.

Commentaire(s)		
•		

### Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

/ \

}

Nom et prénom de l'auteur :

**DESSEMONTET Pierre** 

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s):

Signature:

Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin grandconseil@yd.ch

Joshilet n'ear de gat

# Liste des député-e-s signataires – état au 6 novembre 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Echenard Cédric
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Epars Olivier
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Evéquoz Séverine
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Favrod Pierre Alain
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	
		Ferrari Yves
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues Gonder
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegny Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier 2
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane COCOCO	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya Soutius	<b>Devaud</b> Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachîn Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine / awie ( )	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires - état au 6 novembre 2018 Joly Rebecca 0 Nicolet Jean-Marc Ryf Monique Jungclaus Delarze Susanne Mergelan **Paccaud** Yves accaude Schaller Graziella Keller Vincent Pahud Yvan Schelker Carole Krieg Philippe Pernoud Pierre André Schwaar Valérie Labouchère Catherine Petermann Olivier Schwab Claude Liniger Philippe Podio Sylvie Simonin Patrick Lohri Didier Pointet François Sonnay Eric Luccarini Yvan Porchet Léonore Sordet Jean-Marc Luisier Brodard Christelle **Probst** Delphine Stürner Felix Lhedi Mahaim Raphaël Radice Jean-Louis Suter Nicolas Marion Axel Rapaz Pierre-Yves Thalmann Muriel Masson Stéphane Räss Etienne Thuillard Jean-François **Matter** Claude Ravenel Yves Treboux Maurice **Mayor** Olivier Rev-Marion Aliette **Trolliet** Daniel Meienberger Daniel Rezso Stéphane Tschopp Jean Muho **Meldem** Martine Richard Claire van Singer Christian Melly Serge Riesen Werner Venizelos Vassilis Meyer Keller Roxanne Rime Anne-Lise Volet Pierre Miéville Laurent Rochat Fernandez Nicolas Vuillemin Philippe Mischler Maurice Romanens Pierre-André **Vuilleumier** Marc Mojon Gérard Romano-Malagrifa Myriam Wahlen Marion Montangero Stéphane Roulet-Grin Pierrette Weissert Cédric Mottier Pierre François Rubattel Denis Wüthrich Andreas Neumann Sarah Ruch Daniel Zünd Georges

Zwahlen Pierre

Rydlo Alexandre

**Neyroud** Maurice